



**COLLECTIF DES FESTIVALS
ÉCO-RESPONSABLES
ET SOLIDAIRES**
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Charte du COFEES

Adoptée en Copil du 4 Décembre 2018

Les valeurs des membres du Collectif

Le collectif regroupe des festivals engagés dans des démarches écoresponsables et solidaires avec pour ambitions communes d'aller plus loin, améliorer et renforcer les pratiques de Développement Durable et de Responsabilité Sociale des festivals. Pour cela, ils portent une attention toute particulière à :

- maîtriser, limiter ou réduire l'impact environnemental de leurs activités,
- améliorer les conditions d'accès de leurs festivals à tous les publics,

- prendre en compte les besoins et attentes des parties prenantes,
- créer des liens avec les acteurs territoriaux, les populations et favoriser les circuits courts,
- partager et sensibiliser sur les valeurs défendues.

D'autre part, conformément à la Déclaration de Fribourg, les membres du Collectif sont également concernés par le droit fondamental à la diversité culturelle et du droit à choisir et vivre sa culture (fondement de la libre expression des populations).

LES ENJEUX DU COLLECTIF

Pour aller plus loin dans le déploiement de leurs actions, les membres s'associent pour bénéficier du travail en commun et ainsi :

- partager les connaissances et expériences,
- mutualiser les moyens,
- conduire des actions et des expérimentations concrètes,
- gagner en visibilité.

Conditions pour être membre du COFEES

Chaque signataire doit être un festival du territoire de la Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur, organisé de façon récurrente et d'une durée d'un ou de plusieurs jours, autour de disciplines artistiques.

Les membres du COFEES et les candidats doivent répondre à un double engagement :

- 1 Ethique et participation aux travaux du Collectif
- 2 Développement d'au moins 40 actions RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), hormis celles déjà cochées , parmi les 130 actions identifiées répondant aux 7 questions centrales de la norme RSE ISO 26000 .

Le COFEES n'étant pas un label, le Conseil d'Administration, qui statue sur l'admission des membres, se réserve le droit de refuser ou différer l'entrée de nouveaux membres s'ils ne répondent pas aux objectifs territoriaux et artistiques. De même, la qualité des candidatures prévaudra à la quantité afin de préserver le travail collaboratif.

Le Copil peut également exiger des justificatifs des actions développées.

1 Engagements des membres vis-à-vis du Collectif

Le festival membre s'engage à faire preuve de proactivité dans la vie du collectif, à participer aux actions de transmission, et à

- Désigner un représentant auprès du COFEES
- Participer aux réunions de travail
- Prendre part à au moins, un groupe de travail,
- Se positionner sur une action de transmission,
- Communiquer sur le collectif,
- Fournir un bilan qui pourra être communiqué
- Diffuser et faciliter la diffusion de l'information au sein de sa propre équipe et vers ses parties prenantes.
- Partager ses connaissances et ses expériences, échanger sur les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et la cohérence par rapport aux objectifs

Le festival membre s'engage sur une éthique dans le cadre du COFEES à

- Agir et se positionner dans un état d'esprit de coopération évitant toute logique de concurrence
- Respecter l'avis des autres membres
- Accepter l'avis de la majorité et être solidaire dans les décisions prises
- Respecter les missions de chacun
- Argumenter ses prises de position
- Faire preuve de transparence

2 Engagements RSE des membres 40 actions minimum requises en plus de celles obligatoires ☒



Gouvernance

Respect du cadre législatif et réglementaire

- ☒ Respecter et considérer les droits de l'homme et le code du travail
- ☒ Souscrire aux assurances nécessaires à la protection des personnes et à l'exploitation des lieux
- ☒ Respecter les règles de sécurité en vigueur et les jauges autorisées.
- ☒ S'acquitter des droits d'auteur conformément à la législation en vigueur
- ☒ Honorer ses engagements vis à vis des artistes et des professionnels du spectacle
- ☐ Mettre en place une veille sur le

cadre législatif et réglementaire

Intégration de la RSE dans la politique globale de l'entreprise

- ☒ Désigner un ou des représentants pour piloter la démarche et assurer le suivi de sa mise en œuvre
- ☒ S'engager dans une politique globale et pouvoir justifier d'un plan d'actions dans la sphère de la RSE, soutenue et portée par la Direction.
- ☒ Concilier les aspects sociaux, environnementaux, économiques et de Gouvernance, traversant tous les niveaux de production du festival et en impliquant toutes les parties prenantes
- ☒ Etablir un calendrier de réalisation progressif permettant l'approfondissement des actions sur la durée
- ☒ Effectuer des bilans intermédiaires réguliers de l'action engagée pour vérifier la validité des besoins et attentes des parties prenantes.

- ☐ Constituer une équipe environnement pendant la manifestation
- ☐ Etablir des indicateurs pour mesurer l'impact environnemental de son activité
- ☐ Inscrire la RSE dans sa politique globale
- ☐ Communiquer sur cette stratégie

Intégration des Parties Prenantes sur l'organisation même de la structure

- ☐ Identifier ses parties prenantes
- ☐ Prendre en compte les attentes de ses parties prenantes
- ☐ Intégrer ses parties prenantes lors des prises de décisions
- ☐ Communiquer ses décisions à ses parties prenantes

Sensibilisation au Développement Durable et promotion RSE

- ☐ Développer des moyens et outils afin de sensibiliser en interne et en externe sur le DD et la RSE



Droits humains et culturels

En interne

- ☐ Elaborer un système de surveillance des droits de l'homme dans l'entreprise et chez des fournisseurs et partenaires
- ☐ Examiner ses activités pour déterminer l'existence éventuelle d'une discrimination interne ou externe
- ☐ Favoriser le recours à des prestataires faisant travailler des personnes vulnérables (ESAT ...)
- ☐ Elaborer des procédures afin d'éviter les cas de harcèlement ou toute

autre atteinte aux respects de la personne

Vis-à-vis du public

- ☐ Examiner ses activités pour déterminer l'existence éventuelle d'une discrimination à l'accès à la culture

Développer des dispositifs :

- ☐ Favorisant l'accessibilité sociale pour les personnes dites « culturellement et socialement éloignées de la culture »
- ☐ Favorisant l'accessibilité physique : handicap physique, moteur ou visuel
- ☐ Permettant d'éviter les cas de harcèlement ou tout autre atteinte aux respects de la personne

- ☐ Santé/Sécurité à destination des publics (bruits, restauration cf chaîne du froid, conduites à risques)

Diversité culturelle et droits culturels

- ☐ Favoriser l'expression de la diversité dans la programmation
- ☐ Mettre le public au centre des processus de production
- ☐ Développer des interactions entre le public, les institutions
- ☐ Défendre la diversité et les droits culturels
- ☐ Développer des coopérations transfrontalières et/ou avec des pays en développement.



Relations et conditions de travail

Conditions de travail et protection sociale

- ☐ Planifier des réunions avec ses salariés pour échanger sur l'organisation du travail
- ☐ Mettre à jour régulièrement le Document Unique sur les risques liés aux métiers
- ☐ Garantir l'équité des salaires
- ☐ Garantir des conditions de travail sûres et agréables (ergonomie, espace de repos...)

Prendre en compte

- ☐ les nouvelles méthodes de travail (travail à distance, outils de dématériali-

sation, smartphone...) dans la charge globale de travail tout en garantissant l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle (ex : charte d'utilisation des mails)

- ☐ les attentes des salariés et le respect vie privée dans l'organisation du temps de travail

Dialogue social

- ☐ Partager sa situation avec ses salariés
- ☐ Consulter les équipes lors des prises de décisions
- ☐ Partager la valeur ajoutée par le biais d'un système de participation ou d'intéressement
- ☐ Consolider le dialogue social et aboutir régulièrement à des accords d'entreprise

Santé et sécurité au travail

- ☐ Intégrer la dimension santé sécurité au processus de production en collabo-

ration avec tous les acteurs

Mettre en place

- ☐ Un plan de prévention
- ☐ Des actions de prévention des maladies professionnelles
- ☐ Des actions de prévention des violences, du harcèlement, du stress

Développer le capital humain et les formations

- ☐ Souligner les réussites de ses salariés
- ☐ Favoriser l'autonomie de ses salariés dans le cadre de leurs missions
- ☐ Construire le plan de formation de l'entreprise en intégrant les attentes des salariés
 - ☐ Favoriser la promotion interne de ses salariés
 - ☐ Formaliser le parcours d'intégration d'un nouvel embauché avec un suivi régulier et soutien du manager



Environnement

Consommation ressources naturelles

Identifier les différentes ressources consommées par les activités, produits et services de l'entreprise (eau, matières premières, énergies, denrées périssables...) avec un plan d'action formalisé pour les optimiser et les réduire

Développer des actions afin de réduire sa consommation

- D'énergie (recours aux LEDS, détecteurs de présence, énergie renouvelable, critère d'efficacité énergétique des appareils loués ou achetés ...)
- D'eau (Toilettes sèches, moussesurs)
- De matières premières (économie circulaire, recours à des matières premières écologiques dans la conception de ses mobiliers ...)

Déchets

- Identifier ses flux de déchets et les collecteurs locaux
- Développer un plan d'action pour gérer ses déchets pendant l'exploitation de sa manifestation (PC environnement, Brigade verte ...)

Développer des actions permettant

- La réduction des déchets pendant l'exploitation de la manifestation

(vaisselles réutilisables, engagement des prestataires à récupérer leurs déchets)

- La réduction des déchets dans les bureaux ou locaux
- Le tri pendant l'exploitation de sa manifestation (poubelles de tri, identifications de collecteurs, sensibilisation des publics)
- Le tri dans ses bureaux ou locaux

Transports/Déplacements

- Communiquer auprès de son public sur les moyens de transports en commun, le covoiturage, les modes doux
- Inciter son public à utiliser les transports en commun, covoiturage, mode doux (billets combinés spectacles/transports, parkings à vélo ...)
- Mettre à disposition du public des transports en commun (navettes, prolongations de ligne en accord avec les Autorités Organisatrices des Transports)
- Développer des actions pour réduire les déplacements internes (véhicules décarbonnés, formation à l'éco-conduite, vidéoconférence, télétravail ...)

Achats Responsables

- Favoriser les circuits courts (fournisseurs locaux)
- Proposer de l'alimentation de saison, locales ou bio
- Intégrer des critères environnementaux dans le choix des produits et/ou prestataires (cahier des charges, labels...)
- Distribuer des objets promotion-

nels éco-conçus

Communication responsable

- Intégrer des critères environnementaux (format, recto-verso, nb de pages, aplats de couleurs, etc.) dès la phase de conception de supports de communication
- Intégrer des critères environnementaux dans l'évaluation des offres d'impression (label, certification...)
- Utiliser du papier écolabellisé pour ses supports de communication
- Réaliser un suivi des quantités imprimées/diffusées pour adapter le nombre d'impressions d'une année sur l'autre et éviter le gaspillage

Sensibilisation à l'Environnement

- Former les intervenants sur la gestion environnementale de l'événement (équipe, bénévoles, partenaires, artistes, prestataires)
- Installer des points d'informations présentant la démarche sur le site de l'événement
- Sensibiliser à l'environnement dans les supports de communication
- Disposer d'une page internet dédiée à sa démarche environnementale
- Communiquer à destination des médias sur ses actions écoresponsables

Préservation de la biodiversité

- Identifier les impacts sur la biodiversité liée à l'événement
- Adopter des mesures permettant de réduire les impacts de l'événement sur le milieu naturel
- Sensibiliser les visiteurs à la protection de la biodiversité



Questions relatives aux publics

Protection des données et de la vie privée

- Instaurer une politique de confidentialité des données privées des publics ou usagers
- Encadrer les pratiques commerciales de l'entreprise par un code de déontologie.

Sécurité et qualité des prestations : Développer

- Une procédure de gestion des incidents usagers
- Un système de recueil, de traitement des réclamations et résolutions des litiges et en informer clairement les publics/usagers
- Des procédures assurant l'innocuité des produits et/ou la sécurité et/ou le respect des engagements des prestations qu'elle propose et communiquer aux publics/usagers (exemple : test des attractions, contrôle sanitaire, contrôle interne de la prestation de billetterie...)
- Un système d'objets trouvés

Informer clairement les publics/

usagers sur

- Les conditions d'achats, d'accès, les conditions en cas d'annulation
- L'impact des spectacles organisés (ex : information sur les risques auditifs, les conduites à risques ...)

Incitation/Communication démarche RSE :

- Valoriser auprès des publics/usagers sa démarche de développement durable
- Inciter ses publics/usagers à adopter une démarche responsable



Loyautés
des pratiques

Corruption :

- Faire preuve de vigilance dans ses relations avec les institutions publiques (nombre d'invitations, engagement politique ...) pour éviter d'être complice de corruption
- Documenter les transactions pour une bonne transparence
- Instaurer un dispositif pour lutter contre la corruption sur ses activités (ex : charte sur les risques encourus, formation des salariés, contrôle ...)

Concurrence loyale

S'entend entre associations et grandes entreprises du spectacle ; entre festivals gratuits et festivals payants ; entre compagnies aidées et compagnies non aidées ; entre artistes professionnels et artistes amateurs ...

- Identifier les situations à risques
- Développer un dispositif pour lutter contre ces risques
- Dialoguer avec les parties pre-

nantes intéressées afin de clarifier les situations (Partenaires, concurrents ...)

- Respecter les réglementations (entrepreneurs de spectacles, droits d'auteurs ..)

Relations avec les Parties prenantes

- Mettre en œuvre des outils de mesure de la satisfaction des parties prenantes
- Ne pas mettre en situation de dépendance économique ses sous-traitants ou ses fournisseurs.
- Dialoguer avec les parties prenantes
- Identifier et porter des valeurs en lien avec la loyauté, l'éthique et la déontologie.
- Développer une politique d'achats responsables (ex: prestataires favorisant l'emploi à temps plein, l'emploi des personnes en situation de handicap....)

Protection de la création intellectuelle et/ou artistique

- Mettre en œuvre des procédures visant à garantir le respect des droits de propriété et droits d'auteurs.
- Participer à des communautés de réflexion sur son activité : organisa-

tions professionnelles, collectif...

Questions relatives aux bénévoles

- Veiller à ce que la mission bénévole ne corresponde pas à une mission identique réalisée par un salarié ou qui pourrait être requalifiée comme telle
- Souscrire une assurance en responsabilité civile pour l'emploi de bénévoles
- Rembourser les frais engagés par les bénévoles en cas de dépenses réelles et justifiées, engagées pour les besoins de l'activité associative.
- Favoriser l'inscription de la mission effectuée lors du festival dans les Passeports Bénévoles
- S'assurer que les compétences du bénévole correspondent aux exigences de la mission confiée
- Signer une « convention d'engagement réciproque » signifiant les devoirs du bénévole et les devoirs de l'association.
- Valoriser les bénévoles en les associant au projet en amont, en les faisant bénéficier de formations, en créant un espace réservé pour eux et/ou un temps convivial pour les remercier.
- Recruter des bénévoles en situation de handicap



Communautés et
développement local

Relations communautés locales

- Développer des partenariats avec des associations locales pour soutenir leur travail
- Accueillir des associations locales pendant la manifestations (stands, tables rondes ..)
- Instaurer un dialogue avec les riverains

Education et culture

Développer

- Des programme d'éducatons culturelles et artistiques
- Des formations aux métiers,
- Des programmes d'actions culturelles visant à aller au-devant des populations éloignées de la culture
- Des actions visant à faire découvrir les métiers du spectacle

Soutien aux développements économique et social locaux

- Favoriser les acteurs locaux ou les circuits courts de production dans sa politique d'achat et/ou sa prestation de restauration et/ou la redistribution des denrées invendues
- Contribuer à l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.
- Développer des partenariats avec

les écoles de formation initiale locales pour l'embauche de stagiaires, de contrats d'apprentissage et de contrats de professionnalisation.

- Alimenter par la taxe d'apprentissage pour tout ou partie les CFA et écoles de la branche professionnelle habilitées à la recevoir
- Participer à la couverture et la diffusion de l'information locale
- Soutenir l'animation culturelle et/ou sportive locale
- Soutenir la défense du patrimoine de son territoire
- Contribuer par son rayonnement économique/social/technique/artistique à l'attractivité de son territoire.